

# PROCOLE INFIRMERIE

## SITUATION SANITAIRE COVID-19

à destination des élèves et leurs familles

### ORGANISATION ADAPTEE DES SOINS

En référence au Protocole Ministériel Education Nationale

## PROCOLE DE SOINS

N° téléphone de l'infirmierie : **05 58 46 56 67**

N° poste : 433

Mail : [service-sante.wlerick@ac-bordeaux.fr](mailto:service-sante.wlerick@ac-bordeaux.fr)

### Horaires ouverture infirmierie :

Lundi : 8h30 – 17h30

Mardi : 8h – 16h

Mercredi : 9h-11h

Jeudi : 8h – 16h

Vendredi : 8h – 16h

L'infirmierie est un lieu de ressource pour les élèves, qui permet d'accueillir la parole et de soutenir ceux qui en ressentent le besoin, ou pour lesquels les adultes ont des inquiétudes.

En cette période sanitaire particulière, les élèves et leurs parents peuvent contacter l'infirmière par téléphone ou par mail.

**L'administration de médicaments est strictement encadrée par la loi** : elle peut se faire dans le cadre strict d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), sur prescription médicale (document donné en début d'année à faire remplir par le médecin traitant), même s'il s'agit d'un produit en vente libre.

## Accès à l'infirmierie à partir du 09/11/2020

**Pour ne pas nuire au bon déroulement de la scolarité de chacun , il est préférable de se rendre à l'infirmierie :**

### **A- Pendant les temps de pause :**

• L'élève doit se rendre à la vie scolaire **avant** d'aller à l'infirmierie : pour fluidifier les passages et respecter la distanciation physique.

• Dans la salle d'attente de l'infirmierie, il devra respecter l'espace des fauteuils. Il aura accès à de la solution hydro-alcoolique à son entrée et sa sortie de l'infirmierie.

### **B- Pendant les heures de cours :**

**La sortie de classe d'un élève nécessite un passage à l'infirmierie seulement dans les situations suivantes :**

- Symptômes évocateurs de la covid : toux sèche, éternuements répétés, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre.
- Saignements de nez ou plaies importantes
- Brûlures
- Malaises, avec ou sans perte de connaissance
- Traumatismes aux membres, à la tête
- Douleurs intenses et durables, **rendant impossible la poursuite du cours**
- Elèves bénéficiant d'un PAI

### **Si l'infirmierie est ouverte :**

1. Contact entre le professeur et l'infirmier(e) avec le téléphone de la classe ou personnel.

2. L'élève est autorisé à aller à l'infirmierie, **sans** passage par la vie scolaire et muni d'un billet de circulation : il peut attendre dans la salle d'attente.

3. Il est reçu par l'infirmier(e).

S'il est accompagné, l'accompagnateur pourra retourner en cours avec un billet de circulation

<b>Peut retourner en cours :</b>	<b>Ne peut pas retourner en cours :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• L'élève retourne en cours avec un billet de circulation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'infirmier(e) contacte la famille</li><li>• Un adulte responsable de l'élève doit venir le récupérer en personne</li><li>• La décharge de responsabilité est signée à l'infirmierie puis transmis par mail à la vie scolaire</li></ul>

### **Si l'infirmierie est fermée :**

- 1- L'élève se présente à la vie scolaire
- 2- L'accompagnateur peut repartir en cours avec un billet de circulation
- 3- La vie scolaire contacte la famille.
- 4- Si symptômes évocateurs d'un cas COVID ( toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue troubles digestifs, sensation de fièvre) : **isolement immédiat de l'élève dans une pièce dédiée permettant sa surveillance** dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

Selon l'état physique de l'élève, la vie scolaire peut être amenée à contacter le SAMU avant la famille.

Tout élève ayant de la température ou ne se sentant pas apte à rester en classe devra retourner chez soi.

Un élève malade a sa place chez lui et non dans les murs du lycée.

- 1- L'élève patiente en salle d'étude
- 2- Un adulte responsable de l'élève doit venir le récupérer en personne
- 3- La décharge de responsabilité est signée au bureau de la vie scolaire

### **D'après le protocole sanitaire du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse :**

« Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège ou au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. **En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement** ».

**Pour toute question relative à l'impact de la reprise scolaire sur la santé de votre enfant, veuillez contacter votre médecin traitant (notamment pour les élèves ayant une pathologie chronique).**

## Coronavirus : ce qu'il faut savoir et gestes barrières :



### **CORONAVIRUS** Ce qu'il faut savoir ?

LES  
INFORMATIONS  
UTILES



**0 800 130 000** (appel gratuit)

[gouvernement.fr/info-coronavirus](http://gouvernement.fr/info-coronavirus)

#### COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

- Lavez-vous très régulièrement les mains
- Toussotez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
- Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

#### COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- face à face pendant au moins 15 minutes

- 1m

#### QUELS SONT LES SIGNES ?

- Fièvre
- Fatigue
- Toux et maux de gorge
- Gêne respiratoire
- Maux de tête
- Courbatures

### PORT DU MASQUE :

#### Pour les élèves :

Le port du masque « grand public » est **obligatoire** dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

Dans l'attente, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse dote chaque collège et lycée en masques, de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques « grand public » de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui le souhaitent ou doivent en être équipés et qui peuvent l'utiliser à bon escient. "

## **"PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID \*1**

### **En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :**

#### **Les symptômes évocateurs sont :**

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

#### **Conduite à tenir :**

❖ **Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance** dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

❖ **Appel sans délai des parents/responsables légaux** pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.

❖ **Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant** qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'Education nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

❖ **Nettoyage approfondi de la pièce** où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

❖ **Poursuite stricte des gestes barrières.**

**L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'Education nationale.**

#### **En cas de test positif :**

❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

---

<sup>1</sup>D'après le "Protocole sanitaire – Guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et lycées